

GARANTIES des EXPOSANTS

Police n°65.801.575

PLAFONDS et FRANCHISES

GARANTIE « TOUS RISQUES EXPOSITION »

GARANTIE avec un maximum de 10 000 € par exposant. FRANCHISE : 100 € par sinistre
--

GARANTIE « RESPONSABILITE CIVILE » EXPOSANT

RESPONSABILITE CIVILE DES EXPOSANTS	MONTANT DES GARANTIES EN EUROS / EXPOSANT	MONTANT DES FRANCHISES EN EUROS
Dommages Corporels, Dommages Matériels et Dommages Immatériels confondus pour la durée de la garantie	6 000 000 €	Néant sur corporels sauf faute inexcusable et atteinte à l'environnement

SANS POUVOIR DEPASSER :

- Faute inexcusable / Maladies professionnelle tous dommages confondus pour la durée de la garantie	500 000 €	Néant
- Intoxications alimentaires pour la durée de la garantie. Limitées par sinistre	300 000 € 150 000 €	Néant
- Atteintes Accidentelles à l'Environnement, tous dommages Corporels, Matériels et Immatériels consécutifs confondus pour la durée de la garantie	50 000 €	1 500 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs pour la durée de la garantie Incluant Dommages aux bâtiments loués par l'Assuré ou prêtés à l'Assuré, à leurs aménagements et à leur contenu (y compris Incendie-Explosion) pour la durée de la garantie	1 000 000 € 500 000 €	750 € 750 €
- Responsabilité Civile Dépositaire « Vestiaire » pour la durée de la garantie	EXCLUS	
- Dommages immatériels non consécutifs pour la durée de la garantie	EXCLUS	
- Responsabilité civile après livraison	EXCLUS	

DEFENSE PENALE ET RECOURS

Engagement maximum de l'Assureur par événement générateur	15 000 €
Recours : Litige supérieur à	1 500 €